



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Nord**

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord  
Direction de la réglementation  
et de la citoyenneté  
Bureau de la citoyenneté  
Section des élections

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 29 août 2023  
fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion  
des électeurs du département du Nord à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article R.40 ;

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

Vu la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 portant instruction relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu la circulaire ministérielle du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2023 fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 29 août 2023 fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote des communes du département du Nord et le lieu de réunion des électeurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les élections au suffrage universel direct sont modifiées conformément au tableau ci-annexé. Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 29 août 2023 et de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2023 demeurent inchangées.

Article 2 - La secrétaire générale de la préfecture du Nord, les sous-préfets et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera régulièrement publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **06 MAI 2024**  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,



Fabienne DECOTTIGNIES

## Annexe à l'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 29 août 2023 instituant les bureaux et lieux de vote du Nord au 1<sup>er</sup> janvier 2024

| Arrondissement | Commune             | Circonscription | Canton                   | Bureau | Circonscription du bureau  | Lieu de vote   |
|----------------|---------------------|-----------------|--------------------------|--------|--|--|
| Dunkerque      | Coudekerque-Branche | 13              | 12 - COUDEKERQUE BRANCHE | 0017   | Rues des Capucines, du Général Hoche (du n°58 et plus et du n°65 et plus), des Hortensias, des Mimosas, des CÉllets, des Roses, des Tulipes.   | Centre social communal<br>Josette Bulte, rue Hoche                                   |
| Lille          | Faches-Thumesnil    | 1               | 18 - FACHES THUMESNIL    | 0011   | Avenue du Général Leclerc (n° 133 à la fin), rues d'Alsace, de Picardie, de l'Argonne, de Champagne, avenue de Verdun, rues des Ardennes, de la Meuse, d'Artois, de la Somme.  | Maison des Associations –<br>Ancienne école Louise de Bettignies<br>19, rue d'Artois |
| Valenciennes   | Hergnies            | 20              | 29 - MARLY               | 0003   | Champ d'Elmée- Chemin des Amoureux- Chemin des Bruyères- Chemin des Quesnoys- Chemin Lamendin-rue Bernard Campana- rue de l'Asile- rue des Moulins- rue du Chemin Vert- rue du Rieu de Condé-rue Durafour- rue Emile Zola- rue Guy Mollet- rue Jean-Jaurès (du n°75 à 9999)- rue Jean Lebas- rue Lamendin- rue Léo Lagrange- rue Marceau-rue Pierre Mendès France, rue arthur Lamendin   | Salle polyvalente<br>Rue arthur Lamendin   |
| Lille          | Lompret             | 4               | 22 - LAMBERSART          | 0002   | Hameaux de la Phalecque, du Vert Touquet, impasse des Templiers, route de Pérenchies, rues Henri Dunant, Jacques de Molay, Jean Monnet, Pasteur, Paul Brame, de Lille, de Verdun, de Verlinghem, de l'Eglise, de la Chapelle, de la Phalecque, du 8 mai 1945, du Grand Logis, du Maréchal Leclerc, ruelles des Cousins, des Vilains, résidences de Lassus, le Pré Fleuri, square Ignace Goosens, prairies de la Phalecque, clos du Fuitier, rue Lamartine, rue du Tournebride, allée du Hêtre Pourpre, chemin de Behague | Lomprethèque   |
| Lille          | Neuville-en-Ferrain | 10              | 37 - TOURCOING 1         | 0006   | Rue de l'Abbé Bonpain, sentier de la Bienfaisance, allée des Douves, rue du Dronckaert, allée des Flandres, rue d'Halluin, allée Henri Matisse, carrière du Labyrinthe, chemin du Labyrinthe, allée Louis Brutin, rue du Maréchal Leclerc, allée Nelson Mandela, carrière du Pape, sentier du Petit Château, sentier de Roncq, allée des Sapins, sentier du Sapin Vert, allées des Serres, allée Vincent Van Gogh, résidence les Ypréaux, rue Raoul Mignon, domaine des Prés, clos du Hazet                              | Hôtel de Ville,<br>1, place du Général de Gaulle                                     |
| Lille          | Wattignies          | 5               | 18 - FACHES THUMESNIL    | 0002   | Impasse La Fontaine (et résidence), rues Clémenceau (n°2 à 150 avec cité et n°1 à 83), Pasteur (avec cités), du Chevalier de la Barre et impasse, de la Marne, d'Hau-bourdin, Philippe de Girard, Roger Verlomme, du Colonel Herry, Jean Jaurès, Jean-Baptiste Lebas, Albert Samain, Emile Dubois, du Moulin, Marcel Fertein, Camille Pavy, Jean Monnet, du Cardinal Albert Decourtray, Pierre Lépine. rue Pasteur, impasse Pierre Corneille (logements 2, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25)                                   | Centre de Loisirs,<br>9 rue Pasteur  |

